

Extrait conforme

Session du 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023
Séance du 26 OCTOBRE 2023

1^{ÈRE} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 16

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après - publication du 27 OCT. 2023 - et transmission pour contrôle de sa légalité le 27 OCT. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Maire,
Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,


Dashmiré SULEJMANI

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17

Présents à la séance : 25 Représenté(s) : 5 Absent(s) : 3

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIĆ – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA – Mme Sonia IBERRAKEN

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir à Mme Virginie DOUET)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Catherine MONIÉ – M. Gilles DAVID – Mme Louise GEOFFROY

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Délibération n° DCM-2023-114

ÉLECTION DE NOUVEAUX 2^{ÈME} ET 6^{ÈME} ADJOINTS AU MAIRE
POUR LA MANDATURE 2020-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral ;

VU sa délibération n°2021-01-02 du 24 janvier 2021, portant création de postes d'adjoints au maire ;

VU sa délibération n°2021-01-03 du 24 janvier 2021 modifiée, portant élection des adjoints au maire ;

VU ensemble la démission de Monsieur Akli MELLOULI de ses fonctions de deuxième adjoint au maire du 13 octobre 2023, et la notification du 25 octobre 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Monsieur Akli MELLOULI comme adjoint au maire ;

VU ensemble la démission de Monsieur Mehdi MEBEIDA de ses fonctions de sixième adjoint au maire du 13 octobre 2023, et la notification du 25 octobre 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Monsieur Mehdi MEBEIDA comme adjoint au maire ;

AYANT désigné Madame Ana VISKOVIĆ, Madame Martine CARRON, Madame Siga MAGASSA et Madame Sonia IBERRAKEN en qualité d'assesseurs, pour assister la conseillère secrétaire et constituer ensemble le bureau électoral ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé de pourvoir aux deux postes d'adjoint au maire devenus vacants par suite des démissions de Monsieur Akli MELLOULI et de Monsieur Mehdi MEBEIDA susvisées.

Il est décidé que les deux nouveaux adjoints au maire ainsi élus occuperont chacun le même rang que les précédents adjoints démissionnaires, respectivement en qualité de deuxième adjoint au maire et de sixième adjoint au maire.

Article 2 : Il est procédé à l'élection des deuxième et sixième adjoints au maire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	trente	30
Majorité absolue	seize	16
Nombre de bulletins décomptés dans l'urne	trente	30
Nombre de bulletins nuls à déduire	zéro	0
Nombre de bulletins blancs à déduire	zéro	0
Reste comme suffrages exprimés	trente	30
A obtenu :		
Liste ENSEMBLE BONNEUIL	trente	30
	(en lettres)	(en chiffres)

Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, les candidats de la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » ont été proclamés élus, dans l'ordre de leur présentation, savoir Monsieur Mehdi MEBEIDA et Monsieur Amar MELLOULI.

Article 3 : Monsieur Mehdi MEBEIDA est immédiatement installé dans ses fonctions de deuxième adjoint au maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

Monsieur Amar MELLOULI est immédiatement installé dans ses fonctions de sixième adjoint au maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

Article 4 : Le Tableau du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026 est modifié par suite, comme suit :

Rang	Fonction	Elu(e)	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus par la liste
1	Maire	M. Denis ÖZTORUN	14/07/1979	15 mars 2020	2.017 voix
2	1 ^{ère} Adjointe	Mme Virginie DOUET	18/05/1975	15 mars 2020	2.017 voix
3	2 ^{ème} Adjoint	M. Mehdi MEBEIDA	04/10/1980	15 mars 2020	2.017 voix
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme Sandra BESNIER	08/05/1977	15 mars 2020	2.017 voix

5	4 ^{ème} Adjoint	M. Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES	05/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
6	5 ^{ème} Adjointe	Mme Dashmiré SULEJMANI	01/02/1962	15 mars 2020	2.017 voix
7	6 ^{ème} Adjoint	M. Amar MELLOULI	23/12/1972	15 mars 2020	2.017 voix
8	7 ^{ème} Adjoint	Mme Elisabeth POUILLAUDE	14/11/1955	15 mars 2020	2.017 voix
9	8 ^{ème} Adjoint	M. Sabri MEKRI	05/12/1958	15 mars 2020	2.017 voix
10	9 ^{ème} Adjointe	Mme Mireille COTTET	04/07/1943	15 mars 2020	2.017 voix
11	Conseillère Municipale	Mme Ana VISKOVIC	16/02/1951	15 mars 2020	2.017 voix
12	Conseillère Municipale	Mme Martine CARRON	19/07/1952	15 mars 2020	2.017 voix
13	Conseiller Municipal	M. Boumedine BEMMOUSSAT	16/02/1956	15 mars 2020	2.017 voix
14	Conseiller Municipal	M. Patrick DOUET	09/08/1956	15 mars 2020	2.017 voix
15	Conseiller Municipal	M. Gilles GATINEAU	13/11/1956	15 mars 2020	2.017 voix
16	Conseillère Municipale	Mme Francette DAVISON	21/12/1956	15 mars 2020	2.017 voix
17	Conseillère Municipale	Mme Catherine MONIÉ	13/09/1957	15 mars 2020	2.017 voix
18	Conseiller Municipal	M. Didier CAYRE	27/09/1958	15 mars 2020	2.017 voix
19	Conseiller Municipal	M. Pascal MARY	04/10/1959	15 mars 2020	2.017 voix
20	Conseiller Municipal	M. Mohamed ZIRIAT	02/11/1959	15 mars 2020	2.017 voix
21	Conseiller Municipal	M. Akli MELLOULI	02/12/1959	15 mars 2020	2.017 voix
22	Conseiller Municipal	Mme Hafsa AL SID CHEIKH	05/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
23	Conseiller Municipal	M. Amar MATOUK	07/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
24	Conseillère Municipale	M. Marc SCEMAMA	26/04/1963	15 mars 2020	2.017 voix
25	Conseillère Municipale	Mme Nathalie ANDRIEU	17/06/1969	15 mars 2020	2.017 voix
26	Conseillère Municipale	Mme Assia BELKACEM	01/11/1973	15 mars 2020	2.017 voix
27	Conseillère Municipale	Mme Véronique MALLET-GODIN	27/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
28	Conseiller Municipal	M. Marouane KADI	17/09/1982	15 mars 2020	2.017 voix
29	Conseillère Municipale	Mme Siga MAGASSA	28/11/1982	15 mars 2020	2.017 voix
30	Conseillère Municipale	Mme Sonia IBERRAKEN	26/05/1984	15 mars 2020	2.017 voix
31	Conseiller Municipal	M. Gilles DAVID	11/04/1952	15 mars 2020	593 voix
32	Conseillère Municipale	Mme Louise GEOFFROY	09/09/1957	15 mars 2020	593 voix
33	Conseillère Municipale	Mme Diane OZIEL-LEFEVRE	01/02/1982	15 mars 2020	593 voix

Article 5 : La délibération n°2021-01-04 susvisée est modifiée en conséquence.

Article 6 : La présente élection sera rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures.

Elle pourra être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal.

Extrait conforme

Session du 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023
Séance du 26 OCTOBRE 2023

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 17

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après
- publication du 27 OCT. 2023
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 27 OCT. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Dashmiré SULEJMANI

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Présents à la séance : 26 Représenté(s) : 6 Absent(s) : 1

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir Mme Virginie DOUET)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Catherine MONIÉ

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Délibération n° DCM-2023-115

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES N°4 ET N°5, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA COMMISSION COMMUNALE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ, SUITE À L'ÉLECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE POUR LE RESTANT DE LA MANDATURE 2020-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2021-01-03 du 24 janvier 2021 modifiée, portant élection des adjoints au maire ;

VU sa délibération n°2020-06-03 du 11 juin 2020, portant création, détermination de la composition et élection des membres des commissions municipales pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n°2020-06-06 du 11 juin 2020, portant création, composition et élection des représentants du Conseil Municipal pour la commission consultative des services publics locaux pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n°2020-06-08 du 11 juin 2020, portant détermination de la composition et désignation des représentants de la Ville à la commission communale pour l'accessibilité pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n°2021-02-02 du 1^{er} février 2021, portant désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres pour 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : La liste des Membres de la commission n°4 chargée de l'enfance, de la petite enfance, des relations avec l'Éducation Nationale, du tourisme social et de la coopération décentralisée, créée aux termes de la délibération n°2020-06-03 susvisée, est modifiée comme suit :

1° pour la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » (Majorité municipale) :

- Madame Martine CARRON ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES ;
- Madame Hafsa AL-SID-CHEIKH ;
- Madame Ana VISKOVIC ;
- Madame Catherine MONIÉ ;
- Monsieur Pascal MARY ;
- Monsieur Mohamed ZIRIAT ;
- Monsieur Marc SECMAMA ;
- et Madame Assia BELKACEM ;

2° pour la liste « UNIS POUR BONNEUIL » (Opposition municipale) :

- Madame Louise GEOFFROY.

Article 2 : La liste des Membres de la commission n°5 chargée de l'action sociale, des retraités, de la santé, du handicap, de la politique de la ville, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, du droit des femmes et de l'accès au droit, créée aux termes de la délibération n°2020-06-03 susvisée, est modifiée comme suit :

1° pour la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » (Majorité municipale) :

- Madame Sonia IBERRAKEN ;
- Madame Dashmiré SULEJMANI ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Madame Sandra BESNIER ;
- Madame Mireille COTTET ;
- Monsieur Boumedine BEMMOUSSAT ;
- Madame Catherine MONIÉ ;
- Monsieur Pascal MARY
- Monsieur Amar MELLOULI ;
- Madame Assia BELKACEM ;

2° pour la liste « UNIS POUR BONNEUIL » (Opposition municipale) :

- Monsieur Gilles DAVID.

Article 3 : La liste des Membres de la commission d'appel d'offres, créée aux termes de la délibération n°2021-02-02 susvisée, est modifiée comme suit :

1° membres titulaires :

- Monsieur Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES ;
- Monsieur Mehdi MEBEIDA ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Gilles GATINEAU ;
- Monsieur Gilles DAVID ;

2° membres suppléants :

- Monsieur Sabri MEKRI ;
- Madame Sandra BESNIER ;
- Monsieur Marc SCEMAMA ;
- Madame Martine CARRON ;
- Monsieur Pascal MARY.

Article 4 : La liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale des services publics locaux, créée aux termes de la délibération n°2020-06-06 susvisée, est modifiée comme suit :

- Monsieur Mehdi MEBEIDA ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Sabri MEKRI
- Madame Louise GEOFFROY.

Article 5 : La liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale pour l'accessibilité, créée aux termes de la délibération n°2020-06-08 susvisée, est modifiée comme suit :

- Madame Sandra BESNIER ;
- Monsieur Amar MELLOULI ;
- Monsieur Sabri MEKRI ;
- Madame Elisabeth POUILLAUDE ;
- Madame Sonia IBERRAKEN ;
- Madame Louise GEOFFROY.

Article 6 : La délibération n°2020-06-03 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n°2020-06-06 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n°2020-06-08 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n°2021-02-02 susvisée est modifiée en conséquence.




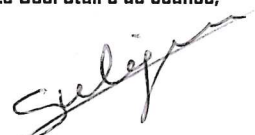
Extrait conforme

Session du 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023
Séance du 26 OCTOBRE 2023
1^{ÈRE} TOUR DE SCRUTIN
Majorité absolue : 17
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après
- publication du 27 OCT. 2023
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 27 OCT. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Dashmiré SULEJMANI

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Quorum :** 17
Présents à la séance : 26 **Représenté(s) :** 6 **Absent(s) :** 1

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir Mme Virginie DOUET)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Catherine MONIÉ

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Délibération n° DCM-2023-116

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES DU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE POUR LE RESTANT DE LA MANDATURE 2020-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n°2022-12-21 du 15 décembre 2022, portant désignation de nouveaux délégués de la Ville au sein des instances du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est désigné Monsieur Gilles GATINEAU comme nouveau délégué titulaire du Conseil Municipal pour le représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne, pour le restant de la mandature 2020-2026.



Extrait conforme

Session du 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023
Séance du 26 OCTOBRE 2023

1^{ÈRE} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 17

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après
- publication du 27 OCT. 2023
- et transmission pour contrôle de sa légalité le 27 OCT. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Dashmiré SULEJMANI

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Présents à la séance : 26 Représenté(s) : 6 Absent(s) : 1

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir Mme Virginie DOUET)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Catherine MONIÉ

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Délibération n° DCM-2023-117

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE CERTAINES INSTANCES SCOLAIRES POUR LE RESTANT DE LA MANDATURE 2020-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU sa délibération n° 2020-06-14 du 11 juin 2020 modifiée, portant élection des représentants du Conseil Municipal dans les différents établissements scolaires pour la mandature 2020-2026 ;

VU sa délibération n°2022-09-26 du 29 septembre 2022, portant nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles et des autres établissements scolaires pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est désigné Madame Virginie DOUET, en remplacement de Monsieur Mohamed ZIRIAT, comme nouvelle déléguée suppléante du Conseil Municipal pour représenter la Ville au Conseil d'administration du collège public *Paul Éluard* de BONNEUIL-SUR-MARNE, pour le restant de la présente mandature 2020-2026, aux côtés de Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES.

Article 2 : Il est désigné Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, en remplacement de Monsieur Mohamed ZIRIAT, comme nouveau délégué titulaire du Conseil Municipal pour représenter la Ville au Conseil d'école de l'école élémentaire *Eugénie Cotton*, pour le restant de la présente mandature 2020-2026.

Article 3 : Le pool de délégués suppléants, pour pallier une éventuelle absence d'un délégué titulaire de l'un ou l'autre des conseils d'école des écoles communales, créé aux termes de la délibération n°2022-09-26 susvisée, est ramené à quatre délégués, pour le restant de la présente mandature 2020-2026.

Au sein de ce pool, il est mis fin à la désignation de Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, par suite de sa désignation comme délégué titulaire aux termes de l'article 2 supra.

Article 4 : La délibération n°2020-06-14 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n°2022-09-26 susvisée est modifiée en conséquence.



Extrait conforme

Session du 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023
Séance du 26 OCTOBRE 2023

1^{ÈRE} TOUR DE SCRUTIN

Majorité absolue : 17

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après

- publication du 27 OCT. 2023
- et transmission pour contrôle de sa légalité

le 27 OCT. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Denis ÖZTORUN.

Le Secrétaire de séance,

Dashmiré SULEJMANI

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois s'est réuni en session extraordinaire, au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis ÖZTORUN, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Quorum : 17

Présents à la séance : 25 Représenté(s) : 7 Absent(s) : 1

PRÉSENTS :

M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoint au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir à M. Denis ÖZTORUN) – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir Mme Virginie DOUET)

EXCUSÉ(E)S NON-REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Catherine MONIÉ

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Délibération n° DCM-2023-118

REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION 2023 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ À L'ASSOCIATION DU CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE BONNEUIL DANS LE CADRE DU PROJET « SPORTEZ-VOUS BIEN »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Dashmiré SULEJMANI ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°DCM-2023-44 du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU sa délibération n°DCM-2023-75 du 9 juin 2023 modifiée, portant attribution des subventions aux associations pour 2023 ;

VU les statuts de l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL (CSMB) ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2023 l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France a versé une subvention de 7.500 € à la Commune dans le cadre du projet « Sportez-vous bien » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de reverser pour partie cette subvention à l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL, pour ce qui concerne l'organisation des ateliers « piscine » du programme « Sportez-vous bien » en 2023 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est autorisé le reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au bénéfice du CERCLE DES SECTIONS MULTI-SPORTS DE BONNEUIL, à hauteur de 4.000 € dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

Article 2 : La présente dépense sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n°DCM-2023-75 susvisée est modifiée en conséquence.

2023
2023

